

DÉPARTEMENT
DE
SEINE-SAINT-DENIS

ARRONDISSEMENT
DU
RAINCY

Nombre d'Administrateurs
en exercice : 16
Présents : 7
Votants : 11

Le Président du Conseil
d'Administration du
C.C.A.S, certifie avoir fait
afficher aujourd'hui,
à la porte du Centre, le
Compte rendu des
délibérations ci-contre

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
V I L L E D ' A U L N A Y - S O U S - B O I S

PROCES VERBAL SEANCE DU 15 MAI 2023

L'an deux mille vingt quatre, le quinze mai, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Madame Aïssa SAGO, Vice-Présidente.

Présents : Mmes BELMOUDEN, CARRIZO, KADRI, MAROUN, SAGO, M. SIBY, Mme SOUCAILLE.

Absents représentés par pouvoir : Mmes BARTHELEMY / SOUCAILLE, BELAIDI-NEFFATI / MAROUN, DELACOUR / BELMOUDEN, MONTEBAULT / CARRIZO.

Absents excusés : MM. BAAOUCHI, BESCHIZZA, Mmes FOUQUE, GOUDERCOURT, JOMAND.

Les Administrateurs présents formant la majorité des membres en exercice, la Vice-Présidente déclare la séance ouverte.

La Vice-Présidente donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté.

Mme Bénédicte GUILLOT est désignée secrétaire de séance

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ADOpte Le compte-rendu de la séance précédente qui s'est tenue le 05 avril 2024.

INFORMATIONS AU CA

La Vice-Présidente informe l'assemblée que des procédures de mise à disposition de personnel Ville au CCAS est en cours suite à la réorganisation du Pôle Aulnaysien des Services et des Solidarités.

ADOPTION DES ACTES EN DELIBERE

Délibération N°17 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION D'ENTRAIDE DU PERSONNEL COMMUNAL (AEPC) – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'AEPC - ANNEE 2024 -

Mme SAGO expose : Que comme les années précédentes, le CCAS doit conventionner avec l'association du Personnel Communal pour que ses agents puissent bénéficier des prestations proposées par cette association partenaire.

La consolidation du partenariat entre l'AEPC et le CCAS s'exprime par une convention d'objectifs qui fixe :

- le périmètre d'intervention de l'association auprès du personnel,
- les obligations des deux parties
- et le montant de l'aide financière consentie par le CCAS et le SSIAD à l'AEPC.

Cette aide est portée au budget primitif et annexe du CCAS. Le montant total des inscriptions budgétaires 2024 s'élève à 19 524 € dont la répartition par inscription est la suivante :

CCAS : 15 174€

SSIAD : 4 350€

Mme SAGO précise que le montant de la subvention est un peu plus élevé que l'an passé (19 480 €) mais que ce montant est évalué par la DRH en fonction du nombre d'agents concernés et qu'elle est donc fluctuante d'année en année.

**Votants 11 pour
ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

Délibération N°18 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ELECTRICITE DE FRANCE (EDF) – MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION PORTANT SUR L'AIDE A LA FOURNITURE D'ENERGIE POUR LES FOYERS EN DIFFICULTE – ANNEE 2024 ET SUIVANTES -

Mme SAGO expose : que la convention avec EDF permettra des échanges d'information sur le suivi des dossiers de demande FSE afin que les abonnés en difficulté puissent bénéficier d'une protection sur leur fourniture d'énergie car le dépôt d'une demande d'aide au titre du fond solidarité énergétique a un effet suspensif sur les coupures ou la réduction de la puissance énergétique.

D'autre part, la convention fixe un partenariat ressources (art.4.1) qui engage EDF à intervenir sur des actions de sensibilisation relatives au dispositif « Chèque énergie » et de la Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE). Le CCAS s'engage en contrepartie à mobiliser son personnel et les associations à participer à ces interventions.

**Votants 11 pour
ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

Délibération N°19 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – SERVICES DES SOINS INFIRMIERS A DOMICILE ET DE MAINTIEN A DOMICILE – CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ANNEE 2024 –

Mme SAGO expose : Comme tous les ans le CCAS procède à des recrutements saisonniers pour ses services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) et Maintien A Domicile (MAD) afin de compenser les absences dues aux congés estivaux.

Pour mémoire, en 2023 se sont 12 agents saisonniers qui ont été recrutés (9 agents sociaux et 3 auxiliaires de soins).

Pour cette année seulement 9 agents saisonniers seront nécessaires au bon fonctionnement du service du MAD (5 agents sociaux et 4 auxiliaires de soins)..

**Votants 11 pour
ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

Délibération N°20 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – POLE AULNAYSIEN DES SERVICES ET DES SOLIDARITES (PASS) – SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UN CHANTIER DE PROXIMITE A VISEE D'INSERTION AVEC L'ASSOCIATION L'APES ET LA SOCIETE SEQENS ESH -

Mme SAGO expose : Cette convention Tripartite entre le CCAS, l'association APES et la société SEQENS fixe les obligations des parties qui s'entendent pour mettre en œuvre des chantiers de rénovation simple intégrant un suivi des jeunes bénéficiaire sur les parc immobilier de SEQENS.

A ce titre, SEQENS prendra à sa charge financière les travaux de rénovation conduits par le PASS et suivi par l'APEC.

**Votants 11 pour
ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

PREND ACTE des décisions prises par la Vice-présidente :

DECISION N°21 A 32

Mme SAGO résume que 12 décisions d'achat ont été prises pour les services du CCAS selon la répartition suivante :

5 pour le SSIAD relatives à un droit d'entrée au congrès des soins palliatifs et commandes de fournitures de bureau, d'entretien et de produits pharmaceutiques.

3 pour le PRE relatives à des prestations de sorties éducatives familiales et atelier vidéo pour les élèves de l'enseignement secondaire.

2 pour le BAV relatives à une prestation d'animation projection débat et aux honoraires d'avocat d'avril à septembre 2024.

2 pour le CCAS relative à une prestation d'hébergement d'urgence et à l'acquisition d'un véhicule de service.

Décision N°21 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) – MARCHÉ PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – PARTICIPATION AU CONGRES NATIONAL DE SOINS PALLIATIFS ORGANISE DU 12 AU 14 JUIN 2024 AU CENTRE DES CONGRES DU FUTUROSCOPE DE POITIERS - CONCLUSION D'UN MARCHÉ AVEC EUROPA GROUP POUR UN MONTANT DE 620 € (NON ASSUJETTI A LA TVA)

Décision N°22 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES (BAV) - MARCHÉ PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – ORGANISATION D'UNE PROJECTION DEBAT AU CINEMA JACQUES-PREVERT - CONCLUSION DU MARCHÉ AVEC L'INSTITUT AULNAYSIEN DE DEVELOPPEMENT CULTUREL (IADC) POUR UN MONTANT DE 617,69 H.T. SOIT 700,00 € TTC

Décision N°23 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE) - MARCHÉ PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – ORGANISATION DE SORTIES EDUCATIVES AU CHATEAU DE BRETEUIL - CONCLUSION DU MARCHÉ AVEC LE CHATEAU DE BRETEUIL POUR UN MONTANT DE 309 € (NON ASSUJETTI A LA TVA).

Décision N°24 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE) - MARCHÉ PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – ORGANISATION DE SORTIES FAMILIALES EDUCATIVES EN JUIN ET SEPTEMBRE 2024 - CONCLUSION DU MARCHÉ AVEC LA SOCIETE S.C.E.A LES CUEILLETES DU PLESSIS POUR UN MONTANT DE 791,64 € HT SOIT 840 € TTC -

Décision N°25 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE) - MARCHÉ PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – MISE EN PLACE ET ENCADREMENT D'ATELIERS DE VIDEO A DESTINATION DES ENFANTS DU SECOND DEGRE POUR LA PERIODE D'AVRIL A DECEMBRE 2024 - CONCLUSION DU MARCHÉ AVEC LA SOCIETE LMX ESPORT POUR UN MONTANT DE 2000 € HT SOIT 2400 € TTC.

Décision N°26 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) –PRESTATION D'HOTELLERIE - CONCLUSION DU MARCHÉ AVEC LA SOCIETE HOTEL SERVICE PLUS POUR UN MONTANT DE 106,36 € HT SOIT 117,00 € TTC -

Décision N°27 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES (BAV) - CONVENTION D'HONORAIRES DILIGENCES DU 05 AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2024 - CONCLUSION DU MARCHÉ AVEC LE CABINET D'AVOCATS EN SELARL BCR & ASSOCIES POUR UN MONTANT DE 13 770,00 € HT SOIT 16 524,00€ TTC

Décision N°28 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – SERVICE DE SOINS INFIRMES A DOMICILE (SSIAD) – FOURNITURE ET LIVRAISON DE FOURNITURES DE BUREAU - CONCLUSION DU MARCHÉ AVEC LA SOCIETE CASAL SPORT POUR UN MONTANT DE 139,50 € H.T. SOIT 201,41 € TTC -

Décision N°29 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – SERVICE DE SOINS INFIRMES A DOMICILE (SSIAD) –FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES - CONCLUSION DU MARCHÉ AVEC LA PHARMACIE DU VIEUX-PAYS POUR UN MONTANT DE 961,934 € H.T. SOIT 1 153,75 € TTC -

Décision N°30 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – SERVICE DE SOINS INFIRMERS A DOMICILE (SSIAD) – FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN - CONCLUSION DU MARCHÉ AVEC LA SOCIETE SANOGIA POUR UN MONTANT DE 80,59 € H.T. SOIT 96,71 € TTC -

Décision N°31 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS) – SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) – FOURNITURE ET LIVRAISON DE FOURNITURES DE BUREAU – CONCLUSION DU MARCHÉ AVEC LA SOCIETE MANUTAN POUR UN MONTANT DE 23,45 € H.T. SOIT 28,14 € T.T.C.

Décision N°32 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS) – ACQUISITION VEHICULE DE SERVICE – CONCLUSION DU MARCHÉ AVEC LA SOCIETE DES GARAGES DE CHELLES SA POUR UN MONTANT DE 16 577,09 € H.T. SOIT 19 789,76 € T.T.C.

INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme SOUCAILLE propose que le prochain CA soit organisé à la Mission Ville et de faire une présentation de l'avancée du projet de campus numérique.

Les membres du CA approuvent cette proposition d'organisation du prochain CA.

L'ensemble des actes à délibérer ayant été soumis au vote de l'Assemblée et les actes décisionnaires ayant été présentés.

Mme SAGO déclare la fin de la séance du Conseil d'Administration à 17h48.

Mme BELMOUDEN

Mme CARRIZO

Mme KADRI

Mme MAROUN

Mme SAGO

M. SIBY

Mme SOUCAILLE